

- Fiche ACDL -

TRANSMISSION DU PROJET DE CAMP

PROJET DE CAMP
est à faire même si sa durée est inférieure à
trois nuits

Avant Noël

Akela envoie son projet de camp qui se trouve page 61 de « Ton clan en chasse » à son ACDL. Ce Projet évite d'apprendre courant juin, alors que le dossier est peu finé, qu'une unité ne peut camper que deux nuits au maximum quand bien même elle aurait préparé des activités pour cinq jours.

Cela permet également au CG de savoir où en est la maîtrise dans sa préparation et de donner son aval au Projet qui constitue un élément de confiance réciproque. La maîtrise montre ainsi qu'elle accepte les règles du mouvement qui sont pour la plupart les conséquences de dispositions légales et/ou issues de l'expérience de nombreux chefs et cheftaines. Le CG peut donner son accord pour la mise en route des activités à prévoir.

Rappel :

Toutes les unités sans exception devront remplir : « la déclaration de camp » signée du CG à transmettre à l'ACDL qui fera suivre au CD ou au Foulard Jaune chargé de l'Avis pédagogique qui fera suivre également au CD. Le CD informera ensuite le Centre National car il est important que le mouvement soit au courant de ce que font les unités, si possible dès le début de juillet, afin de réagir rapidement en cas de problème ou incident, en particulier vis à vis des autorités.

L'ACDL DONNE SON
AVIS
ET TRANSMET
AU CD

L'ACDL vérifie que tout est conforme et retransmet le Projet au CD. L'ACDL rend compte de ses observations et fait le point avec le CD pour l'ensemble des unités du district car celui-ci est le responsable des activités et des camps en particulier.

Le CD donne son
ACCORD

Le CD répond à l'Akela en faisant part d'éventuelles observations et recommandations concernant la composition ou la formation de la maîtrise. Il indique également la durée du camp que l'Akela peut envisager de faire et qu'il peut annoncer aux parents de l'unité.

CHEF D'UNITE

PEUT PARTIR EN CAMP

En fonction des renseignements qui ont été portés sur le projet de camp. Ils peuvent, bien entendu, être modifiés en fonction des changements survenus dans la composition et la formation de la maîtrise.